Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 42 (1995)

Heft: 9

Artikel: EM communaux de conduite et EM de la PCi : exercices communs

Autor: Münger, Hans Jürg / Hösli, Urs

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-368654

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Afin de parfaire leur aptitude à maîtriser les conséquences d'une catastrophe pouvant survenir sur le territoire de la commune, les membres des états-majors communaux de conduite peuvent suivre les cours de perfectionnement destinés aux états-majors (EM) de la protection civile

EM communaux de conduite et EM de la PCi: exercices communs

JM. Les cours 95 de perfectionnement destinés aux directions des organisations de protection civile (OPC) offrent aux membres des EM communaux de conduite la possibilité de prendre part aux exercices d'EM organisés au centre fédéral d'instruction de la protection civile de Schwarzenburg. Protection civile a demandé à Urs Hösli, chef de la section de conduite au sein de la Division de l'instruction de l'Office fédéral de la protection civile (OFPC), ce qu'il pensait de ces exercices communs.



Urs Hösli, chef de la section de conduite au sein de la division de l'instruction de l'OFPC.

Monsieur Hösli, quelles sont les raisons qui ont incité l'OFPC à donner aux membres des EM communaux de conduite, depuis le début de cette année, la possibilité de s'exercer au travail d'EM dans le cadre des cours de perfectionnement de la protection civile?

Les cadres de la protection civile doivent s'entraîner, à l'aide d'exercices d'EM fondés sur des scénarios de catastrophe, à l'engagement des moyens que l'OPC emploie pour fournir de l'aide en cas de catastrophe et des secours urgents. En effet, le chef de l'OPC, en sa qualité de responsable de la sécurité civile, est appelé à collaborer avec les membres de l'EM communal de conduite. Le chef du service de renseignements (CS rens) et le chef du service des transmissions (CS trm) de l'OPC sont chargés de l'exploitation du poste de commandement ainsi que de toutes les tâches concernant les domaines liés aux renseignements et aux transmissions. Quant aux autres chefs de service, ils sont appelés à intervenir en fonction de la situation et des besoins. Il est essentiel que les cadres soient bien formés pour que l'EM de l'OPC et l'EM communal de conduite soient en mesure de maîtriser les conséquences d'une éventuelle catastrophe touchant la commune. C'est donc en donnant aux membres de l'EM communal de conduite la possibilité de participer à nos cours de perfectionnement que nous pourrons atteindre un niveau de formation approprié.

En cas d'absence de certains membres de l'EM communal de conduite, êtes-vous contraint de renoncer à des scénarios de catastrophe prévus dans le cours?

Non. Dans ce cas, nous essayons de remplacer les personnes manquantes en fonction de nos possibilités. Cela signifie, par exemple, qu'au lieu de conseiller le chef de l'EM communal de conduite quant à l'engagement des moyens de la protection civile, le chef de l'OPC s'adressera à l'instructeur jouant le rôle du chef de l'EM communal de conduite.

Est-il vrai que la maîtrise des conséquences d'une catastrophe ou d'une autre situation d'urgence est une tâche qui ressortit à l'EM communal de conduite ou à l'EM cantonal de conduite?

Oui. L'aide en cas de catastrophe et les secours urgents n'incombent pas en premier lieu à la protection civile, dont le rôle est d'exécuter les tâches que les autorités lui ont assignées. Ce domaine constitue cependant un sujet de prédilection pour nos cours de perfectionnement. J'en veux pour preuve que les participants nous demandent constamment de les entraîner au travail d'EM sur la base de scénarios de catastrophe. Les cours permettent donc aux chefs d'OPC de s'entraîner, par le biais d'exercices d'engagement des movens de la protection civile, aux tâches qu'ils doivent accomplir en qualité de conseillers au sein de l'EM communal de conduite. Nos cours permettent également aux chefs de service de s'exercer à l'exécution des tâches qui sont les leurs. Par ailleurs, les participants apprennent également à apprécier les possibilités et les limites d'une intervention de la protection civile en cas de catastrophe ou dans toute autre situation d'urgence, matière à laquelle ils sont particulièrement sensibles.

Le chef de l'OPC ainsi que les CS rens et trm font donc souvent partie de l'EM communal de conduite. Quels autres membres de l'EM communal de conduite devraient participer aux cours de perfectionnement?

L'expérience a montré l'importance de la participation du chef de l'EM, du commandant du corps des sapeurs-pompiers, du responsable des services industriels de la commune, du secrétaire communal et d'un autre membre des autorités communales. Il est cependant aussi possible de faire participer d'autres personnes. Pour le moment, le nombre des participants est limité à cinqui deducade le Mande le grandifi

Les cours de perfectionnement sont suivis à titre volontaire. Quelle est la durée et le prix des cours?

Les cours débutent le mercredi à 10 h 30 et se terminent le vendredi à 15 h 45. La Confédération prend à sa charge les frais de logement et de restauration. L'indemnité journalière ainsi que les frais de déplacement et d'assurances incombent, quant à eux, aux participants.

Ne risque-t-on pas de considérer que vos cours de perfectionnement empiètent sur un domaine de compétence des cantons et des communes, étant donné que ces derniers sont en principe responsables de la formation des membres des EM communaux de conduite?

Mieux les EM de conduite pourront se préparer à intervenir dans l'hypothèse d'un sinistre de grande ampleur qui, espérons-le, ne surviendra jamais, mieux ils seront en mesure d'en maîtriser les conséquences. C'est pourquoi il est primordial qu'ils aient régulièrement la possibilité de perfectionner leur formation. Notre objectif est donc uniquement de soutenir les cantons et les communes dans leurs tâches d'instruction, en particulier dans le domaine de la collaboration entre l'EM communal de conduite et la direction de l'OPC. En principe, les membres des EM

de la protection civile et des EM communaux de conduite ne peuvent suivre nos cours de perfectionnement à Schwarzenburg que tous les six ans.

A propos de scénarios de catastrophe, à quels types de sinistres les membres des EM sont-ils confrontés durant les cours?

Essentiellement à de graves intempéries touchant la commune. Parfois aussi à des tremblements de terre ou à des sinistres tels qu'un accident d'avion, un accident d'un camion-citerne ou une contamination radioactive.

Vos cours tiennent-ils compte des processus de conduite s'appliquant à la commune ou au canton des participants?

Oui. Nous demandons toujours aux communes concernées de mettre leurs documents d'instruction à notre disposition, en particulier le règlement relatif à l'aide en cas de catastrophe et aux secours urgents ainsi que l'organigramme de l'EM communal de conduite. Nous utilisons aussi les documents d'instruction des cantons.

Quels sont les autres thèmes abordés durant les cours de perfectionnement?

Les cours comprennent cinq thèmes principaux:

- la préparation à l'engagement de l'OPC pour le service actif;
- la protection de la population;
- les moyens dont disposent la commune et le canton pour maîtriser les conséquences de situations extraordinaires;
- la technique de conduite (travail d'EM) et la préparation de l'emplacement de conduite;

 la maîtrise des conséquences d'une catastrophe d'origine naturelle ou technique.

Pourriez-vous nous donner une description détaillée du programme des cours?

Le mercredi, les membres de l'EM communal de conduite reçoivent une information relative à la mise sur pied partielle 222 et à l'aide que les formations de la protection civile peuvent fournir à une commune voisine; on leur présente ensuite les solutions choisies dans le cas d'un sinistre. La poursuite de la préparation à l'intervention leur est expliquée à l'aide de moyens audiovisuels. Ils font également un exercice d'emménagement dans l'emplacement de conduite, puis sont invités à définir les moyens dont la commune et le canton disposent pour maîtriser les conséquences d'une situation extraordinaire; on leur demande enfin de trouver une solution au problème que pose la protection de la population dans le cadre de la collaboration avec la direction de l'OPC.

Le jeudi, les membres de l'EM communal de conduite sont instruits à la technique de conduite ou au travail d'EM. On vérifie, sur la base de scénarios, l'exactitude de leurs préparatifs à une intervention consistant à fournir de l'aide en cas de catastrophe et des secours urgents. On leur demande de définir les tâches qu'il convient d'accomplir en matière d'information. Enfin, ils sont appelés à maîtriser les conséquences d'une catastrophe naturelle en recourant aux moyens de l'OPC et aux autres moyens qui leur sont proposés.

Le vendredi, leurs connaissances et aptitudes en matière de travail d'EM sont consolidées sur la base d'un exercice fondé sur le scénario d'une catastrophe d'origine technique. L'objectif est de leur permettre d'assimiler au mieux les connaissances acquises durant tout le cours, de façon qu'ils puissent mettre celles-ci en pratique lors des travaux qu'ils devront accomplir en qualité de membres de l'EM communal de conduite.

Les instructeurs de l'OFPC demandent certainement aux membres des EM communaux de conduite qui participent à leurs cours d'avoir des connaissances bien précises

Oui. Nous leur demandons de bien connaître l'organisation chargée de faire face à des catastrophes pouvant survenir dans leur commune ainsi que les tâches de conduite à accomplir en cas de catastrophe. Nous attendons également d'eux qu'ils connaissent l'emplacement de conduite de leur commune ainsi que les moyens de transmission disponibles. Jusqu'ici, nous avons eu le plaisir de constater que les participants sont motivés et qu'ils manifestent de l'intérêt pour nos cours.

Qu'est-ce que les participants attendent des cours de perfectionnement de Schwarzenburg?

Cela dépend de leur provenance, de la composition de l'EM communal de conduite et de l'état de leurs connaissances. Les participants souhaitent avant tout que les instructeurs se penchent sur leurs problèmes spécifiques et qu'ils leur apportent une aide constructive durant les exercices, de façon à en assurer la réussite. Au début des cours, nous invitons les participants à exprimer leurs desiderata auxquels nous nous efforçons ensuite de répondre.

Monsieur Hösli, je vous remercie de nous avoir accordé cet entretien.

